

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-120 en date du 16 Juin 2021
Portant demande de subvention LEADER :
Étude de l'aménagement « Atelier aile Est - Ateliers de la Mine »
à Lavaveix les Mines**

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune Les Mars, sous la Présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS, 1^{er} Vice-Président, en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 10/06/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 44	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 11	Exprimés : 51	

Présents : MM., MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CHARLES, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MARTIN, GRAVIÈRE, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. BERTHON à LE CORRE, SCARAMUCCIA à JAMME, SIMONET B à SIMONET V, GALINDO à VERDIER, VIRGOULAY à VENTENAT, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, PAYARD J à SIMON,

Excusés : MM. DESCLOUX, JOULOT, PERRIER F, D'HULSTER, BERGER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET, GLOMOT, DUBSAY.

Secrétaire de séance : Jacqueline GRAVIÈRE

Rapporteur : Valérie SIMONET, Vice-présidente

Dans le cadre de l'enveloppe complémentaire qui pourrait être allouée pour les fonds LEADER, il est proposé de déposer un dossier portant sur une étude d'aménagement de l'atelier de l'aile Est du site des Ateliers de la Mine avec une définition des usages.

Cette étude pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 %.

Le plan de financement serait le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS HT
Étude	16 747.50 €
RECETTES	
Subvention LEADER – 80 %	13 398.00 €
Autofinancement – 20 %	3 349.50 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention LEADER à hauteur de 80 % soit 13 398 € ;
- Prend acte que toutes les dépenses devront être engagées avant le 31 décembre 2022 ;

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210616-2021-120-DE
Date de télétransmission : 24/06/2021
Date de réception préfecture : 24/06/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

- Prend acte que la demande de paiement du solde devra intervenir avant le 30 octobre 2023 ;
- D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 24 juin 2021
Pour copie conforme, le 24 juin 2021

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Patrice MORANÇAIS

